

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE VINANTES

PROJET D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° 21/2017, il sera procédé à une enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de VINANTES.

A cet effet, Monsieur Jacky HAZAN a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame la Vice-Présidente du tribunal administratif de Melun pour conduire l'enquête publique.

L'enquête publique se déroulera pendant 31 jours consécutifs, en mairie de VINANTES, du jeudi 7 septembre 2017 au samedi 7 octobre 2017 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Le lundi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h30
- Le mardi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Le jeudi de 14h00 à 16h30
- Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h30
- Le 1er samedi du mois de 9h00 à 12h30

Le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie de VINANTES :

- Le jeudi 7 septembre 2017 de 14h00 à 16h30
- Le vendredi 15 septembre 2017 de 15h00 à 18h30
- Le jeudi 21 septembre 2017 de 9h00 à 12h30
- Le samedi 7 octobre 2017 de 9h00 à 12h00

Le dossier du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé préalablement à l'ouverture de l'enquête publique par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie de VINANTES et mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ou, les adresser par écrit à monsieur le commissaire enquêteur à la Mairie de VINANTES.

Toute information complémentaire pourra être demandée en mairie de VINANTES, et toute personne pourra obtenir à ses frais, communication du dossier

A l'issue de l'enquête publique, Le commissaire enquêteur disposera d'un délai maximum d'un mois pour rendre son rapport et ses conclusions motivées. Ils seront tenus à la disposition du public, dès qu'ils seront transmis en Mairie. Le projet de modification du P.L.U. sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

Fait à VINANTES, le 27 juillet 2017

Le Maire,



Yves PELLETIER